

Flash

Novembre 2022

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de novembre :

1. Epargner pour la retraite et réduire son revenu imposable
2. Dates limites de réception des affaires
3. PLFSS 2023 : que contient le projet de loi de financement de la Sécurité sociale ? (source Prévissima)
4. Chimiothérapie : les prothèses capillaires bientôt remboursées à 100 % ? (PLFSS 2023) (Prévissima)
5. Protection sociale : le choc du vieillissement est-il (in)soutenable ?
6. Optimum Gestion Financière : Sommes-nous à la croisée des chemins ?
7. Épargne retraite : 5,6 millions de Français sont titulaires d'un PER, l'objectif du gouvernement largement dépassé

Epargner pour la retraite et réduire son revenu imposable

PER...n'oubliez pas !

Nous sommes dans la dernière ligne droite pour effectuer des compléments de versements déductibles au titre de l'année fiscale 2022.

Bref rappel : sur le PER les versements sont déductibles des revenus imposables dans la limite de 10 % des revenus de l'année précédente. Il est par ailleurs possible de déduire aussi les 3 derniers plafonds non utilisés. (montants inscrits sur l'avis d'imposition).

Enfin, nous vous rappelons que pour un effet 2022, un règlement doit impérativement être joint et que vos clients disposent (en plus de la possibilité de payer par chèque ou virement) d'une faculté de paiement par carte bancaire dans la partie de l'espace courtiers accessible librement.

Nous vous invitons à prendre connaissance des dates limites de réception des affaires en décembre pour une date d'effet 2022 (article suivant).



Dates limites de réception des affaires

Dates limites de réception en 2022 pour l'émission des affaires nouvelles et le paiement des prestations selon qu'il s'agit de contrats en UC (Unités de Comptes) ou en €.

- **Production UC** → date de réception jusqu'au 27 décembre pour un effet 2022 (avec paiement de la cotisation, versement initial ou versement libre)
- Dernier prélèvement de l'année « 25 décembre » (Réception des affaires jusqu'au 13 décembre)
- **Prestations UC** → date de réception jusqu'au 27 décembre pour effet 2022 (à noter que le paiement aura lieu début 2023)
- Derniers paiements des prestations sur 2022 le 27 décembre (ce qui implique une réception le 20 décembre)

- **Production €** → date de réception jusqu'au 27 décembre pour un effet 2022 (avec paiement de la cotisation)
- **Prestations €** → date de réception jusqu'au 27 décembre pour paiement 2022



Nos délégués régionaux se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

PLFSS 2023 : que contient le projet de loi de financement de la Sécurité sociale ? (source Prévislima)

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 (PLFSS) a été examiné le 26 septembre en Conseil des ministres. Construit autour de 5 axes majeurs, il sera discuté en séance publique à l'Assemblée nationale dès le 20 octobre 2022. Focus.

Renforcer le virage préventif

Le premier axe du projet de loi vise à mettre en œuvre le virage préventif souhaité par Emmanuel Macron. Le Gouvernement souhaite sur ce point « insuffler un renouveau de la politique de prévention de la santé des Français » afin notamment de faire progresser l'espérance de vie en bonne santé. Cet axe comprend 4 mesures :

- Déployer les rendez-vous de la prévention à trois périodes clés de la vie (20-25 ans, 40-45 ans et 60-65 ans) afin de faire le point sur l'état de santé et prévenir l'apparition de facteurs de risque ou de pathologies;
- Améliorer la santé sexuelle, en élargissant d'une part le dépistage sans ordonnance à d'autres infections sexuellement transmissibles et, pour les moins de 25 ans, leur prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale et d'autre part en permettant la gratuité de la contraception d'urgence pour toutes les femmes;
- Permettre aux pharmaciens, infirmiers et sages-femmes de prescrire des vaccins sur la base des recommandations de la Haute autorité de santé (HAS);
- Lutter contre le tabagisme en indexant la fiscalité sur l'inflation.



Améliorer l'accès à la santé pour tous

En France, 4 millions de Français vivent dans un désert médical, et 6 millions de Français n'ont pas de médecin traitant (parmi eux, 10 % seraient en affection de longue durée). Le PLFSS prévoit de nouvelles mesures permettant d'améliorer l'accès à la santé sur l'ensemble du territoire, dans la continuité de ce qui avait été engagé par le précédent gouvernement avec « MaSanté2022 ».

Là encore, cet axe compte 4 mesures :

- Capitaliser sur les mesures d'urgence prises cet été, mises en place pour faciliter le recrutement des médecins libéraux régulateurs, vont être pérennisées;
- Reconquérir du temps soignant dans tous les territoires :
 - › En créant une 4^{ème} année de consolidation au diplôme d'études spécialisées de médecine générale (internat);
 - › En rénovant la vie conventionnelle : sur ce point, il convient de donner aux partenaires conventionnels les nouveaux outils nécessaires pour porter dans les conventions une véritable restructuration des pratiques et de l'offre de soins en ville;
 - › En simplifiant et en renforçant la coordination de la politique de l'installation.
- Remettre l'éthique au cœur du système de santé en renforçant la régulation de l'intérim des professions de santé en début de parcours après l'obtention du diplôme et en renforçant les mesures d'encadrement de l'intérim médical déjà existantes;
- Favoriser l'accès à l'innovation en sécurisant le financement des médicaments en thérapie innovante.

Mais aussi...

Construire un nouveau service public de l'accueil du jeune enfant

Renforcer la politique de soutien à l'autonomie

Lutter contre les abus et la fraude sociale

Tous ces points en détails sur : <https://www.previslima.fr/actualite/plfss-2023-que-contient-le-projet-de-loi-de-financement-de-la-securite-sociale.html>

Chimiothérapie : les prothèses capillaires bientôt remboursées à 100 % ? (PLFSS 2023) (Prévisima)



Un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2023, déposé par le gouvernement, prévoit d'élargir le 100 % santé (le remboursement intégral, sans aucun reste à charge pour la patiente) aux prothèses capillaires pour les femmes atteintes d'un cancer et traitées par chimiothérapie.

L'amendement fait suite à un constat : chaque année, plusieurs dizaines de milliers de femmes sont frappées par un cancer. Parmi elles, 350 000 sont traitées par chimiothérapie (20 % pour des cancers du sein et 20 % pour des cancers hématologiques) et subissent une perte de leurs cheveux, directement provoquée par le traitement.

Or seules une minorité - 50 000 patientes - ont bénéficié d'une perruque prise en charge par l'Assurance maladie, « laissant apparaître que trop de femme renoncent encore à ces prothèses pour des raisons financières ». Une analyse appuyée par un récent rapport de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM), qui suppose que cet écart « suggère un renoncement important ».

Mais pourquoi, alors même que certaines perruques sont déjà remboursées (parfois en intégralité) par la Sécu ? Pour le comprendre, il faut aller voir ce que rembourse à ce jour l'Assurance maladie en matière de prothèses capillaires : elles ne correspondent pas aux attentes des femmes, tant au niveau du confort qu'au niveau de l'esthétique, d'après l'analyse de la CNAM :

- La perruque en cheveux synthétiques dont au moins 15 cm² sont implantés à la main, ne peut pas dépasser 350 €, une somme prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. Mais les patientes recherchent majoritairement des prothèses réalisées avec des cheveux naturels;
- La perruque faite avec au moins 30 % de cheveux naturels ou de cheveux synthétiques dont au moins 30 cm² sont implantés à la main ouvre droit à la prise en charge lorsque son coût est de 700 € maximum (un montant très faible par rapport au prix du marché de ces prothèses capillaires, indique la CNAM). Et dans ce cas, seuls 250 € sont remboursés par l'Assurance maladie.

S'il est adopté, l'amendement du gouvernement devrait permettre l'amélioration de la qualité et des caractéristiques des perruques bénéficiant d'un remboursement de l'Assurance maladie.

Protection sociale : le choc du vieillissement est-il (in)soutenable ?

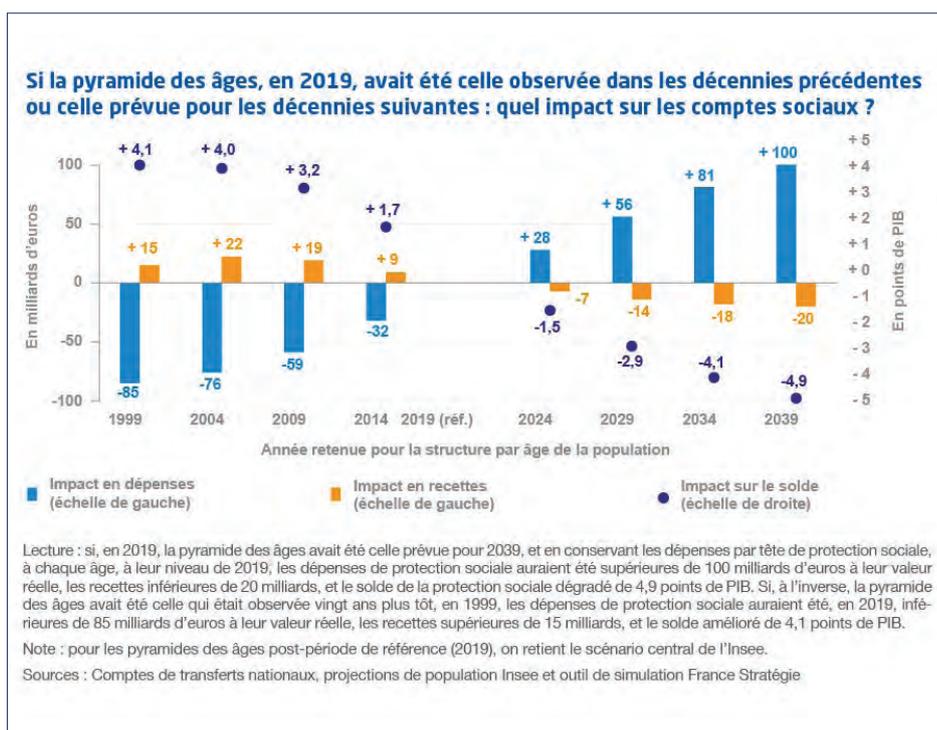
Le vieillissement de la population française va se poursuivre durant au moins deux décennies.

Avec quel impact sur les finances sociales ? On utilise ici une méthode originale reposant sur les comptes de transferts nationaux et les projections démographiques de l'Insee.

Quelles seraient aujourd'hui nos dépenses et recettes de protection sociale si la structure par âge de la population était celle de la France du futur ? celle de la France du passé ? enfin celle de nos voisins aujourd'hui ou demain ?

La suite de l'étude sur le site de France Stratégies :

https://www.strategie.gouv.fr/publications/protection-sociale-choc-vieillessement-insoutenable?utm_source=newsletter_1626&utm_medium=email&utm_campaign=25-07



Optimum Gestion Financière : Sommes-nous à la croisée des chemins ?

Des signes de ralentissement de l'inflation outre-Atlantique

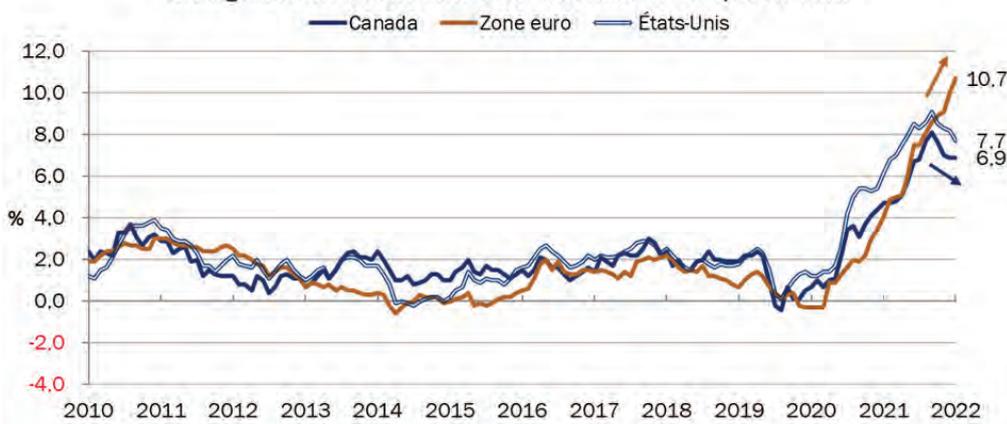
Neuf mois après le début de l'invasion russe en Ukraine, l'inflation poursuit sa hausse en zone euro à 10,7 % pour le mois d'octobre (+0,7 %). Alors que le choc initial découlait de l'explosion des prix énergétiques, les effets de second tour se sont enclenchés. L'inflation cœur, hors prix de l'énergie et de l'alimentation, progresse également de 5,0 % (+0,2 %), bien au-delà des 2 % ciblés par la *Banque Centrale Européenne* (« BCE »). La décomposition de l'inflation met en évidence l'accélération des prix des biens et des services. De surcroît, une étude de la BCE souligne que les tensions inflationnistes sont de plus en plus ancrées dans l'économie, car la demande des consommateurs joue un rôle grandissant dans la hausse des prix. Face à cette inflation plus durable, la politique monétaire de la zone euro va continuer à se durcir pour juguler l'inflation.

Quelques éléments sont tout de même positifs. En effet, le début de l'automne est plus doux qu'attendu et il semblerait que les habitudes de consommation énergétique des ménages se soient adaptées aux prix plus élevés. Cette baisse de la consommation permet aux stocks

de gaz naturels de demeurer à des niveaux confortables (95 % de remplissage) par rapport à leur niveau habituel et permettrait de passer l'hiver sans restriction. Ces éléments se reflètent dans les prix du gaz naturel atteignant 110 €/MWh à fin octobre. Néanmoins, l'Europe n'est pas à l'abri d'une soudaine vague de froid et les prochains hivers pourraient être plus difficiles à gérer avec l'absence totale de gaz russe.

À l'inverse, le mois d'octobre a acté la quatrième baisse consécutive de l'inflation aux États-Unis : de 9,1 % en juin à 7,7 % en octobre. De même, au Canada l'inflation a reculé de 8,1 % à 6,9 % en 3 mois. Les marchés ont été positivement surpris par cette baisse plus rapide qu'anticipée, laissant présager un ralentissement du resserrement monétaire. Ainsi, les banques centrales nord-américaines semblent bien engagées pour normaliser l'inflation. D'ailleurs, la Banque du Canada a seulement remonté son taux directeur de 0,50 % contre une hausse de 0,75 % attendu. Cette inflexion a bénéficié aux marchés des obligations et des actions. Autres éléments intéressants, aux États-Unis, les tensions sur le marché de l'emploi, les prix à la production et les perturbations sur les chaînes d'approvisionnement se résorbent graduellement.

Divergence d'inflation entre la Zone euro et l'Amérique du Nord



... enclenchent un rebond des marchés

D'ores et déjà, la publication des derniers chiffres d'inflation américaine le 10 novembre a déclenché un rebond sur les principales places boursières. Par exemple, entre le 10 et le 15 novembre, le CAC40 et les actions canadiennes (S&P/TSX) ont enregistré respectivement une hausse de 3,3 % et 3,4 % alors que les actions américaines (S&P500) progressaient de 6,5 % ! Le mouvement est similaire sur les marchés obligataires qui affichent des performances entre 1 et 2 % sur la semaine. Ce rebond des marchés sur le mois d'octobre et le début du mois de novembre profite aux fonds gérés par *Optimum Gestion Financière*.

Performances (nettes de frais de gestion)	Au 11 nov. 2022	
	2022	Sur 1 mois
Optimum Actions	-19,4	+10,0
Optimum Actions Internationales	-16,0	+7,3
Optimum Patrimoine	-12,9	+4,6
Optimum Obligations	-9,2	+1,0
Fonds Optimum Actions Canada (R)	-2,5	+5,6

Si le recul de l'inflation se confirmait dans les prochains mois, les marchés financiers pourraient accentuer leur rebond.

Toutefois, les économies développées semblent se diriger vers une récession, c'est pourquoi les investisseurs doivent rester sélectifs et privilégier les entreprises de qualité. Le taux de rendement des obligations souveraines allemandes échéant dans 2 ans est maintenant supérieur à celui des obligations de maturité 10 ans, cela indique généralement une récession dans les prochains mois. Les taux courts, fortement influencés par la politique monétaire, ont été portés par les multiples hausses de la BCE alors que les taux longs reflètent les craintes de ralentissement économique. Au Canada et aux États-Unis, cette inversion est observée depuis plusieurs mois, car la *Banque du Canada* et la *Fed* sont en avance sur la BCE.

Épargne retraite : 5,6 millions de Français sont titulaires d'un PER, l'objectif du gouvernement largement dépassé

Source Prévisima :

<https://www.previsima.fr/actualite/epargne-retraite-56-millions-de-francais-sont-titulaires-dun-per-lobjectif-du-gouvernement-largement-depasse.html>

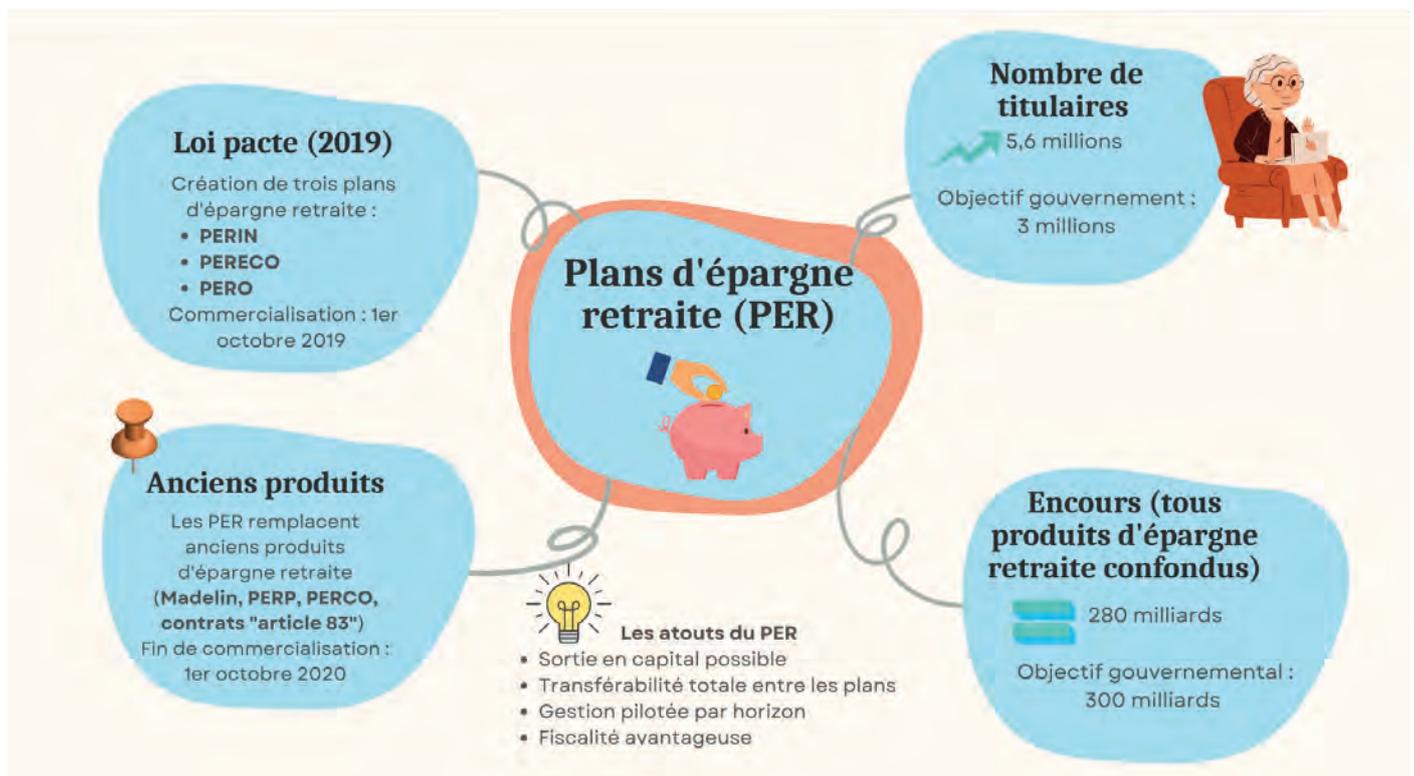
Le **Comité de suivi et d'évaluation de la loi Pacte** a publié son troisième rapport le 28 septembre 2022. Il note le succès du volet « **épargne retraite** » de la loi, qui a permis la création des trois **Plans d'épargne retraite (PER)**. Sur ce point, les deux objectifs gouvernementaux sont atteints, ou en passe de l'être :

- Le gouvernement affichait l'ambition de 3 millions de titulaires de nouveaux PER à la fin 2022. Ce premier objectif est « largement dépassé » note le rapport. Et pour cause : au 31 mars 2022, 5,6 millions de Français étaient titulaires d'un plan d'épargne retraite
- S'agissant du second objectif de 300 milliards d'euros d'encours fin 2022 en épargne retraite supplémentaire

(tous dispositifs confondus), il est en passe d'être atteint : à la fin mars, les encours s'élevaient déjà 280 milliards d'euros.

Les transferts des anciens Plans d'épargne retraite collectifs (PERCO) vers les nouveaux Plans d'épargne retraite d'entreprise collectifs (PERECO), sont particulièrement actifs : ils représentent encore 94 % des encours des nouveaux PERECO fin mars 2022. De fait, les encours des PERECO représentent désormais plus de la moitié des plans d'épargne retraite collectifs, « *détrônant ainsi les anciens PERCO* ».

Autre point positif mentionné par le Comité de suivi : la meilleure **transparence des frais de gestion des plans d'épargne retraite**, ainsi que leur plafonnement dans certains cas, ont permis une diminution « significative » des saisines du médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF) liées à l'épargne salariale. Ainsi, pour la première fois, ils ne constituent plus la première source de saisine en 2021.



OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.fr
optimumvie.fr/linkedin

